

ASSOCIATION DU SPORT ET DES LOISIRS  
16 bld Saint-Germain - CS70514  
75237 PARIS CEDEX 05  
Tél : **06 71 43 45 33**  
Mél : [aslgym5@gmail.com](mailto:aslgym5@gmail.com)  
Site : <http://asl-gym.com>

GYM ADULTES

**FICHE D'INSCRIPTION**  
**SAISON 2025/2026**

Ne rien inscrire  
dans cette case

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse complète : .....

.....

email : .....

N° de téléphone : domicile : .....

travail : .....

Né(e) le : .....

Mode de paiement : chèque / espèces

Montant du versement :

Date d'inscription :

Paiement en :

1 fois

2 fois

3 fois

Pièces à fournir rapidement :

- 1 photo pour les nouveaux adhérents
- adresse mail

Tarif pour un accès illimité à tous les cours, **340 € l'année**, dégressif pour une inscription en cours d'année.

Tarif réduit pour les étudiants de moins de 26 ans ou les personnes en recherche d'emploi : -15% (cotisation annuelle)

**Dans la mesure où l'association est tributaire des installations, elle n'est donc pas responsable de leur fermeture.**

# ASSOCIATION DU SPORT ET DES LOISIRS

## REGLEMENT INTERIEUR

### Article 1

La participation aux activités de l'Association du Sport et des Loisirs est possible, à partir du moment où les adhérents ont retourné leur dossier d'inscription complet.

(Photo (pour les nouveaux), fiche d'inscription, règlement intérieur signé, chèque(s))

L'adhésion ouvre l'accès à tous les cours après inscription préalable sur notre application.

### Article 2

La participation aux activités de l'Association du Sport et des Loisirs engage les adhérents à porter une tenue adéquate à la pratique de la gymnastique (chaussures tennis obligatoires pour certaines activités), à respecter les horaires de début et de fin des cours ainsi que le matériel utilisé pendant ces séances.

### Article 3

L'Association du Sport et des Loisirs ne peut être tenue pour responsable des objets égarés ou volés

(Il est demandé aux participants d'éviter d'apporter des objets de valeur sur les lieux de pratique).

### Article 4

Les participants aux activités de l'Association du Sport et des Loisirs qui seraient amenés à déménager ou à suspendre leur participation pour une durée supérieure à trois mois pour "raisons médicales" pourront obtenir un remboursement partiel sur présentation des pièces justificatives correspondantes.

### Article 5

Le non-respect par un adhérent du règlement intérieur et des décisions prises en assemblée générale entraîne sa radiation. (deux niveaux de barre au sol d'où le suivi d'un seul cours)

Si vous ne recevez pas ou plus les mails de l'association. Veuillez envoyer un mail d'alerte depuis votre ordinateur personnel pour que nous puissions récupérer les données correctes ou faire les modifications qui s'imposent. L'adresse est la suivante : [aslgym5@gmail.com](mailto:aslgym5@gmail.com)

Fait à Paris le,

Nom

Signature